

Entretien avec Bernard Rolli, Président et juge à titre principal à la Cour des affaires de langue française du Tribunal administratif du canton de Berne

Marguerite Ndiaye
Gerichtspräsidentin



Le Prof. Bernard Rolli prendra sa retraite à la fin de l'année. Retour sur un parcours exemplaire et riche au sein de la justice bernoise.

Aujourd'hui, outre votre activité de juge à titre principal du TA, vous avez plusieurs autres casquettes, puisque vous êtes notamment Président de la Cour des affaires de langue française et donc membre du Directoire du TA, Professeur à l'Université de Berne (droit fiscal et droit public) et examinateur pour le brevet d'avocat dans ces matières, si mes informations sont exactes. Depuis combien de temps jonglez-vous avec ces différentes fonctions ?

Pour ce qui est de la partie justice, j'ai été élu en 1987 comme juge suppléant, puis un an plus tard comme juge permanent. Depuis 1988, je suis également Président de la Cour des affaires de langue française. J'ai été à deux reprises Vice-Président et Président du TA par le biais d'un tournus opéré chaque période de fonction. Actuellement, je suis Vice-Président du TA.

Concernant la partie académique, je suis Chargé de cours depuis 1990 et Professeur honoraire depuis 1998 ou 1999, rattaché aux instituts de droit fiscal et de droit public de l'Université de Berne; j'enseigne les deux matières en vue de l'obtention du brevet d'avocat, alternativement une année sur deux.

Ça n'a pas dû être toujours facile de combiner ces différentes fonctions ?

Le Directoire du TA, qui est composé des 3 Présidents de Cour, du Président de l'ensemble du Tribunal ainsi que du Secrétaire général, donc de 5 personnes, a évidemment eu énormément à faire durant la crise sanitaire parce qu'il a fallu élaborer toutes les directives COVID et les coordonner avec les autres autorités de la justice administrative (Commission des recours en matière fiscale, Commission des recours en matière de LCR, etc.): cela a nécessité pas mal de réunions mais notre Président a fait un énorme travail dans ce domaine. Pour le reste, je n'ai jamais rencontré de problèmes.

Statuer à 5 juges ce n'est pas trop compliqué ?

Non, surtout pas au TA. C'est une ambiance très collégiale: la prise de décision se passe très bien. Les discussions sont ouvertes et constructives et chacune et chacun acceptent la position des autres. C'est peut-être dû aussi au fait que nous jugeons parfois nos cas en délibérations en public. Ces dernières années, ces délibérations publiques sont malheureusement devenues rares, d'une part, en raison de la charge de travail et, d'autre part, en raison de la Covid. Ces tout derniers temps, nous avons à

nouveau siégé en public. Les délibérations publiques représentent toutefois un travail de préparation très important pour les cinq juges et nécessitent donc bien plus de temps que les jugements rendus par voie de circulation.

Comment se passent les délibérations publiques ?

Le juge instructeur ou la juge instructrice rédige une proposition de jugement et la transmet préalablement aux autres juges : il ne s'agit pas de notes mais bien d'un jugement qui pourrait déjà être notifié. Ensuite, il est d'usage que les membres du collège qui ne partagent pas l'avis du juge instructeur ou de la juge instructrice transmette leur contre-proposition 4-5 jours avant la délibération publique. Le jour J, la règle veut que le juge instructeur ou la juge instructrice donne en premier lecture de son rapport. Suivent ensuite le corapporteur (ou le ou la juge ayant annoncé une contre-proposition), puis les deux autres juges dans un ordre aléatoire et enfin le Président ou la Présidente de la cour francophone ou alémanique en fonction de la langue de procédure.

Le droit, était-ce une vocation ?

Ce n'est en tous cas pas une tradition familiale.

A la fin du gymnase, j'hésitais entre trois voies : le sport, les mathématiques et le droit. A cette époque, le droit c'était par défaut d'autres intérêts et parce que j'étais assez intéressé à la chose publique. Dans le cadre de l'orientation professionnelle, j'ai visité l'EPFZ et ai été assez impressionné et semblais me diriger dans cette voie. Le sport, c'est plutôt mon père qui m'a dissuadé de suivre cette voie, au vu du manque de perspective à un certain âge. Dans le cadre d'une séance d'information dans le domaine du droit, Me Pellaton, avocat de l'époque à Bienne, a fait une présentation qui m'a marqué : je suis tombé sous le charme et me suis dit que c'est ce que je voulais faire. Aujourd'hui encore, je crois avoir fait le bon choix.

Comment vous êtes-vous décidé pour le droit public ?

Ce choix n'a pas été facile. Après mes études, j'avais la possibilité d'entrer dans une étude d'avocat ou dans une grande fiduciaire ou encore de commencer au TA et j'ai choisi cette option, qui s'est présentée totalement par hasard, alors que je travaillais à l'Office fédéral de la Justice (OFJ).

Votre premier emploi dans le domaine juridique était donc à l'OFJ ?

Oui, car j'écrivais une thèse sur le siège fictif des sociétés en droit international privé et en droit fiscal national et international et travaillais à mi-temps au service des recours du Conseil fédéral. J'y ai passé 3 ans et dans le cadre de cet emploi, j'ai fait le travail de juge administratif puisque j'instruisais des recours adressés au Conseil fédéral dans toute la Suisse romande et bilingue et présentais des projets de décision ; la seule différence avec l'activité d'un juge administratif, c'est que je ne prenais pas la décision finale. Un matin, mon prédécesseur au TA m'a proposé un poste. En fait, pour la petite histoire, le juge qui aurait dû le remplacer avait été élu à la Cour suprême, ce qui laissait un poste de juge suppléant vacant ; on m'a donc proposé de reprendre la suppléance en vue du poste de juge permanent – selon l'ancienne terminologie – qui se libérait un an plus tard, ce que j'ai fait.

Si cette ouverture vers le droit public ne s'était pas présentée à vous, auriez-vous quand même choisi cette voie ?

C'est difficile à dire. Ce qui est sûr, c'est que je ne voulais pas faire de droit pénal ; j'avais un peu de la peine avec cette notion de condamnation, je crois que je n'en aurais pas trop bien dormi. Civil ou public ? J'étais ouvert mais en fait je pense que c'est mon poste à mi-temps à l'OFJ qui m'a mis sur la voie publique : ce premier poste me permettait de faire cuire la marmite et de rédiger ma thèse en parallèle, ce qui m'a conduit dans l'instruction des causes de droit public puis, dans l'enchaînement, au TA.

Vous souvenez-vous de vos débuts dans la justice, de vos premières affaires ?

Oui. Je crois que le tout premier dossier était un dossier d'un fonctionnaire – comme on les appelait à l'époque – bernois qui avait été licencié, ce qui était extrêmement rare : il s'agissait d'un cas extrêmement pénible.

Je me rappelle aussi d'une affaire d'émoluments d'eau assez compliquée et d'une masse de cas en matière de chômage, notamment des questions de suspension. Au début des années 90, je rendais 400 à 450 jugements par année. J'étais le seul juge permanent et nous avions deux juges suppléants pour former le collège et 1.5 postes de greffier/ère.

Je me souviens qu'à l'époque, il n'y avait pas de traitement de texte, pas d'ordinateur ; ma secrétaire avait une mémoire d'une ligne dans sa machine à écrire et on hésitait à deux fois avant de faire des corrections. On travaillait beaucoup de manière manuscrite ou par dictaphone. Au tout début, on travaillait même avec des stencils : c'était vraiment l'âge de la pierre. Nos jugements étaient par conséquent notablement plus courts.

Et comment avez-vous vécu l'évolution des dernières années (juridique, informatique) ?

Il a fallu s'adapter. C'est clair que l'importance de la justice administrative a notablement changé : on était 5 juges au départ au TA, on est 20 aujourd'hui et les collaborateurs/trices ont augmenté en proportion naturellement : le TA compte désormais 80 personnes, ce qui nécessite une autre gestion.

Parmi les différents domaines juridiques, certains ont évolué vers la complexité, par exemple le droit de l'environnement, de la protection de la nature, des constructions. A l'époque, il n'était pas encore nécessaire de coordonner tous ces domaines dans une même procédure. Une décision était rendue (et peut-être contestée) dans un des domaines, sans trop se préoccuper des autres questions, tandis que maintenant, tous les aspects sont coordonnés dans une procédure directrice qui devient lourde. Je constate aussi qu'il y a par exemple dorénavant très peu de procédures concernant des agents publics et beaucoup moins de procédures en matière de chômage, même s'il y a eu une légère augmentation en période de crise sanitaire. L'aide sociale est également plus récente et est devenue un domaine important depuis l'ouverture de l'accès au juge. En assurances sociales, 60% de nos cas concernent l'invalidité au sens de l'assurance invalidité ou de l'assurance-accidents. Avec le temps, les thématiques évoluent et changent.

Des procédures vous ont-t-elles particulièrement marquées ?

On se souvient plutôt des plus récentes.

Je participe en tant que Président de la Cour de langue française à l'ensemble des cas importants à 5 juges, y compris les affaires alémaniques. Je me souviens notamment d'un cas concernant un recours contre le refus d'octroyer le renchérissement aux agents de l'état bernois pour des questions budgétaires. La question était de savoir s'il existait un droit ou non à ce renchérissement selon la législation. Nous avons dû juger ce cas alors même que les juges étaient touchés personnellement vu qu'ils étaient rémunérés par le canton; j'ai trouvé cette situation assez particulière.

Un autre cas également politiquement brisant, c'était la problématique du minimum vital constitutionnel absolu (toit, repas, etc.): à qui doit-on le donner, est-ce un droit qui peut être invoqué en toutes circonstances ou y'a-t-il des cas où on peut le refuser ? Cette affaire avait défrayé la chronique. Je me souviens de réactions de membres du gouvernement qui n'avaient pas du tout apprécié notre jugement, réaction qui était problématique en raison de la séparation des pouvoirs.

Je me souviens également de l'affaire du rehaussement du barrage du Grimsel, qui a occupé à plusieurs reprises le TA et aussi du projet de construction (plan de quartier) colossal du centre commercial du Westside: il s'agit de dossiers où tellement de questions se posent, notamment en lien avec l'impact sur l'environnement.

Et très récemment, il y a eu l'affaire des votations de Moutier évidemment. Comme enfant du Jura bernois, j'ai vécu les plébiscites des années 70. J'ai des amis et de la famille des deux bords. Quand j'ai su que je devais traiter cette affaire, je me suis dit que ce n'était pas un cadeau pour la fin de ma carrière. Il était évident que notre jugement, quel qu'il soit, ne serait pas accepté par une partie importante des recourants ou, plus généralement, de la population. Finalement, ça s'est plutôt bien passé, notre jugement n'a pas été contesté, ce qui, je crois, laisse supposer que le Tribunal a fait son travail. La votation a dû être refaite et le résultat est maintenant clair et, généralement, accepté. Le cas de Moutier devrait donc trouver son épilogue maintenant. Je ne suis pas mécontent de la manière avec laquelle ce cas s'est liquidé mais c'est une affaire qui a pris beaucoup d'énergie chez moi, comme de manière plus générale, au TA.

Vous vous considérez enfant du Jura bernois. Vous y avez donc grandi ?

Je suis originaire de Belp mais suis né à Tavannes et y suis resté durant tout mon parcours scolaire (gymnase à Bienne) et académique (université à Berne). J'avais un studio à Bienne car j'y faisais beaucoup de sport. Après mon élection, lorsque je me suis marié, nous avons décidé avec mon épouse d'habiter à la Neuveville pour rester dans le Jura bernois. On y a vécu environ 8 ans, mais les courses étaient quand même un peu pénibles et nous avons décidé de nous installer à Bienne, au demeurant ville natale de mon épouse.

Du coup, vous avez évolué dans un environnement bilingue ?

Mon père était alémanique (Thoune) et ma maman était jurassienne (Ajoie). A la maison, on a toujours parlé français. Mon père était ce qu'on appelle un «vrai» bilingue. Quand j'allais chez mes grands-parents à Thoune, je baignais dans le suisse-allemand. Je n'aimais pas trop l'allemand mais me suis déjà passivement fait l'oreille à cette époque.

Vous travaillez dans les deux langues au TA. Vous êtes donc parfaitement bilingue ?

Parfaitement, c'est un peu exagéré. La plupart des bilingues ont une langue qu'ils maîtrisent mieux que l'autre. L'essentiel de mes écrits se fait en français, mais je travaille également en allemand, oui.

Vous êtes donc bien placé pour répondre à la prochaine question. Être franco-phone dans un canton bilingue, majoritairement alémanique, avantage ou inconvénient ?

Je suis sûr que c'est une force et que le bilinguisme ne peut qu'enrichir tant les Romands que les Alémaniques. Pour s'en convaincre, il suffit d'aller dans certains cantons typiquement alémaniques ou francophones, par exemple aux deux extrémités de la Suisse : ils n'ont pas cette sensibilité qui permet de comprendre par exemple pourquoi les Romands et les Alémaniques ne votent pas de la même manière sur certains sujets. Je crois qu'une grande partie de mes collègues au TA a aussi le sentiment que c'est un enrichissement d'avoir une partie – très minoritaire – francophone (2 juges sur 20) et une partie alémanique (18 juges sur 20).

D'un autre côté, je pense que l'administration bernoise ne fait pas forcément tout ce que le statut de canton bilingue devrait générer comme efforts. Je ne parle pas du point de vue financier, puisqu'il est clair que le bilinguisme coûte énormément (traduction des lois, publications, etc.). Par contre, ce que je trouve très dommage, c'est qu'on ait dans le canton de Berne la fâcheuse habitude de tout rédiger en allemand puis de traduire en français ; certaines autorités n'ont aucune collaboratrice ou collaborateur francophone (notamment juriste) et externalisent totalement la traduction, au motif qu'il n'y a pas assez de travail en français pour créer un poste. A mon sens cet argument ne tient pas : rien n'empêche d'engager des juristes francophones, dont le travail pourrait être traduit ensuite en allemand si le nombre d'affaires francophones ne suffit pas. Ce qui se fait dans un sens pourrait se faire dans l'autre. Cela ne se fait malheureusement jamais. Pourtant, ce serait un pas intéressant et cela permettrait en outre d'avoir au moins une personne francophone dans chaque autorité pour traiter les quelques cas francophones qui se présentent. Je constate aussi que l'anglais prend de plus en plus de place, en lieu et place du français ou de l'allemand comme deuxième langue.

A mon avis l'essentiel dans le bilinguisme, plus que la maîtrise parfaite, c'est surtout la compréhension et l'acceptation d'une autre mentalité et d'une autre langue. Ce que je trouve impressionnant à Bienne, et qu'on rencontre malheureusement de moins en moins, c'est un groupe de personnes où chacun parle dans sa langue (suisse-allemand/ français) et tout le monde se comprend très bien.

Y'a-t-il quelque chose qui ne vous manquera pas du tout une fois à la retraite, le cas échéant quoi ?

Rien ne me vient à l'esprit ...

Même pas la charge de travail ? Il y'a moins de cas que lorsque vous avez commencé mais les affaires sont sûrement plus complexes. Cela n'a-t-il jamais représenté un poids ?

Non, car j'aime l'analyse juridique, me plonger dans des questions complexes et essayer de trouver des solutions ; c'est aussi pour ça que j'enseigne.

L'évolution que je trouve la plus dommageable, qui me fait un peu peur, c'est celle de la multiplication des sources due aux nombreuses banques de données via l'informatique (trouver au moins trois références pour chaque argument tant que cela va dans le sens de ce que l'on veut plaider, respectivement décider). On entre de plus en plus dans le « case law » : on cherche des précédents qui collent à l'état de fait à juger, plutôt que de se poser d'abord la question de ce que dit la loi et de ce qui est juste. Quelque part, toutes ces banques de données nous conduisent trop vite à une solution, parfois sans qu'on prenne le temps de la réflexion. Cette évolution me fait parfois penser qu'il est temps que j'arrête.

Vous êtes examinateur depuis 1990. Ressentez-vous une évolution du niveau des candidat(e)s en lien avec la complexité croissante de la matière ?

C'est vrai que la matière est toujours plus complexe, accentuée par la multiplication des sources (polycopié de cours, notes d'étudiants, etc.) je l'ai dit ; le risque de se perdre est énorme, tant pour le candidat que pour l'examineur d'ailleurs. Ce que je remarque, c'est que les études qui mènent au Master sont très différentes de ce que l'on attend au brevet d'avocat. Souvent, il y a un peu des surprises pour les personnes qui ont fait un cursus où elles se sont contentées d'apprendre par cœur pour passer les examens car dans le cadre du brevet d'avocat, c'est un travail d'analyse qui est demandé. Par exemple, je dis toujours à mes étudiantes et étudiants que je n'attends pas d'eux qu'ils me donnent la définition d'une expropriation matérielle, mais qu'ils reconnaissent cette problématique si elle se présente. Cette approche, je regrette qu'elle ne soit pas encore d'actualité à l'université car à mon sens, le travail du juriste c'est, avant de trouver la solution, de se poser les bonnes questions. Je pense que le système universitaire de Bologne, tel qu'il a été introduit, n'a pas favorisé une autonomie et une recherche de la compréhension mais plutôt un accompagnement avec des principes à apprendre et je trouve qu'on le ressent un peu.

Ces dernières années d'activité se sont déroulées dans un contexte de crise sanitaire. Pas trop difficile à vivre ?

En soit, les fonctions de greffier/ère et juge au TA se prêtent bien au télétravail, sous réserve des mesures à prendre en matière de protection des données et de risque de perte des dossiers. Le télétravail permet d'éviter les trajets, notamment pour les pendulaires et je ne crois pas qu'on ait constaté une diminution du rendement, honnêtement. Par contre, le bémol dans tout ça, surtout dans une petite équipe comme celle de la Cour des affaires de langue française (10 personnes), c'est qu'il y a moins de contacts, jamais un jour où tout le monde est là. On sent que les contacts se relâchent clairement, raison pour laquelle avec mon collègue francophone

Quel regard portez-vous sur votre carrière ?

du TA, on a institutionnalisé un souper, une fois par mois : c'est bien entendu sans obligation mais toute l'équipe joue le jeu. Il faut clairement faire quelque chose pour colmater les brèches qui s'ouvrent avec le télétravail.

Je ne regrette rien ! Au contraire, je peux me regarder dans une glace. En me préparant à cet entretien, je me suis demandé si j'avais regretté un jugement et honnêtement, je ne pense pas en avoir signé un que je n'avais pas étudié complètement ou dont je n'étais pas convaincu du résultat. J'ai parfois eu des doutes et le Tribunal fédéral n'a pas toujours (même si cela n'est pas arrivé souvent) été du même avis – ce sont les règles du jeu – mais je n'ai jamais regretté un jugement.

Un regret toutefois dans mon parcours : j'aurais dans l'idéal voulu finir ma thèse, j'avais déjà une centaine de pages, mais avec ma nouvelle activité à plein temps au TA, je n'y suis pas arrivé. C'est la raison pour laquelle j'ai écrit ces deux livres en droit fiscal avec le Prof. Ryser, un peu pour me rattraper.

Quelles sont les qualités d'un bon juge selon vous ?

Je pense qu'il faut :

- une rapidité et une facilité d'analyse, tout de suite cibler les problèmes ;
- réussir à structurer un raisonnement dans le but de la recherche d'une solution : l'important n'est pas de tout savoir mais de savoir comment savoir ;
- une faculté d'écoute, lire les arguments des parties, essayer de comprendre ce qu'elles veulent, trouver le problème qui intéresse les parties et ne pas seulement vouloir liquider à tous prix un dossier ; et
- un grand respect pour ses collaborateurs/trices et garder à l'esprit qu'ils ont un avis tout aussi valable que celui de la personne qui juge : j'ai toujours pris le temps de discuter avec mes greffiers/-ères et stagiaires même s'il est évident qu'à la fin c'est le/la juge qui décide.

Mme Meyrat a cessé son activité de juge l'année passée et maintenant c'est vous qui êtes sur le départ. Des conseils pour la relève ?

Nous avons sciemment décidé de ne pas arrêter en même temps pour que le changement ne soit pas trop radical. Je crois que je n'ai pas trop de conseils à donner à nos successeurs car ils ont tous deux été et stagiaire et greffier chez nous, donc ils savent comment fonctionne la maison et connaissent notre manière de travailler. Ils ont pu prendre leur marque et j'ai confiance dans le fait qu'ils vont poursuivre une activité qui soit dans la ligne, avec bien entendu les améliorations qu'ils pourront y apporter : je ne prétends pas qu'on a toujours fait juste et il faut que chacun fasse son chemin.

Ce que je leur conseille, c'est de faire attention aux rapports humains, qui sont le centre d'une petite équipe comme la nôtre : s'il y a un bon état d'esprit, une bonne collaboration, tout le monde est content d'aller au bureau

D'ailleurs, en parlant de cet équilibre, vous êtes connu pour faire beaucoup de sport. Il vous arrive notamment de faire Berne-Bienne en courant ou en vélo je crois ?

Vous avez apparemment fait beaucoup de courses à pied. Le sport a toujours fait partie de votre vie ?

Conserverez-vous vos activités académiques l'année prochaine ?

et cela se ressent dans la qualité du travail et des jugements. Il est aussi très important d'avoir un « work balance », en consacrant du temps à la famille et à des activités sportives et/ou culturelles pour ne pas devenir un « Fachidiot » : cela permet à mon sens d'être beaucoup plus sain dans sa réflexion. Il faut d'autant plus apprendre à trouver un équilibre et décrocher aujourd'hui, vu la technologie qui permet de consulter les mails sur son téléphone ou encore de prendre l'ordinateur du travail avec soi en vacances.

Oui, il m'est arrivé de rentrer en courant mais suite à une opération de la hanche, je faisais plutôt le trajet en vélo. Lors de ma première présidence du TA, j'avais comme objectif qu'on installe des douches mais je n'y suis pas arrivé. Grâce à la collègue qui m'a succédé à la Présidence, on a maintenant deux douches, ce qui est très pratique pour la pratique sportive matinale ou pendant la pause de midi.

Au départ, je suis joueur de volleyball : j'étais en ligue A à Bienne pendant 7-8 ans, puis j'ai été sélectionné en équipe nationale l'année de mon brevet d'avocat. J'ai joué jusqu'à 33-34 ans. Pendant 10 ans, je n'ai ensuite plus fait beaucoup de sport, j'ai commencé à fumer, à prendre du poids, je consacrais tous mes loisirs à la rédaction du « Précis de droit fiscal », je ne faisais plus rien d'autre : j'ai un peu tiré sur la corde. A 45 ans, je me suis dit que ça ne pouvait plus continuer et je me suis mis à la course à pied alors que je n'étais pas du tout endurant : je me suis tellement pris au jeu que je suis aujourd'hui à plus de 50 marathons (New-York, Berlin, Paris, Rome, Florence, Barcelone notamment).

En fait, j'ai commencé à courir sur un coup de tête, durant l'Expo 02 : j'ai appris que les 100 km de Bienne passaient par l'Hélix (pont sur le lac) et j'ai dit à ma femme que je ne pouvais pas manquer cette occasion, car ce serait une expérience géniale et unique. Elle m'a fait remarquer que je n'avais jamais couru et on a convenu que je m'arrêtera au plus tard à la station intermédiaire du 57^{ème} km à Kirchberg : je me suis entraîné de février à juin, alors que je fumais encore. J'ai arrêté la cigarette après cette course et dès 2003, j'ai fait la course entière.

J'ai plein de souvenirs de ces marathons, en particulier l'Hélix aux 100 km avec ce monde colossal sur l'Arteplage de Bienne, le marathon de New-York avec la ville remplie de monde et celui de la Jungfrau avec ce magnifique parcours dans les Alpes. La course à pied, quand on la fait pour le plaisir et sainement, c'est vraiment bien et mon exemple le démontre, c'est à la portée de tous ; il faut juste avoir du caractère.

J'ai eu 65 ans cet été et mon contrat ne sera dorénavant plus à durée indéterminée mais renouvelable annuellement, en alternance, sur autorisation de l'institut de droit fiscal et de droit public. Je continue encore à l'Université pour l'année académique 2022/2023 en tous cas. La fonction de Chargé de cours n'est pas liée à celle d'examineur mais je trouve agréable pour les étudiants et pour l'enseignant que tout le monde sache

Vous continuerez votre activité académique une fois à la retraite. Avez-vous déjà d'autres projets ?

sur quoi porte la matière, bien que l'on ne soit pas strictement dans un cursus universitaire : l'examen du brevet d'avocat étant un examen d'état, c'est la matière qui prévaut et pas l'enseignement.

Je vais commencer par une saison de ski : j'ai été moniteur durant mes études, j'ai toujours skié et j'ai la chance d'avoir un pied-à-terre en Valais, dans lequel je vais passer pas mal de temps. Je vais intensifier le vélo et la randonnée. Je veux ensuite prendre du temps pour voyager et pour la musique : j'ai joué du piano en son temps et j'aimerais bien recommencer à jouer, peut-être d'un autre instrument...J'adore la musique, je vis en musique (dans mon bureau ou encore en faisant du sport). J'écoute de la musique en tous genres ; ça va de l'opéra à la chanson française en passant par le blues et le rap.

J'ai deux autres projets : perfectionner l'espagnol et un cours de Barman, la confection de cocktails, dans une école connue à Berlin. C'est un projet que j'avais avec ma femme, qui malheureusement est décédée il y a une année et demi. Je dois donc quelque peu remanier mes plans de retraite car on avait prévu plein de choses dont ce séjour de 2 mois à Berlin et je pense quelque part que je lui dois de le faire.

On se rapproche de la fin d'une belle carrière dans la justice bernoise. Vous réalisez ?

Oui je crois. J'ai un projet en cours, changer d'appartement parce que celui dans lequel je vivais avec ma famille est beaucoup trop grand. Je suis en train de faire quelques transformations dans le nouvel appartement, car j'aime bien bricoler aussi. En faisant cela, je me suis préparé à ce changement. Après, je pense que l'émotion sera présente quand je redonnerai ma clé, après presque 35 ans.

Un grand merci de m'avoir accordé cet entretien, beaucoup de plaisir durant ces dernières semaines d'activité et naturellement tout de bon pour ce nouveau chapitre qui se présente ...